Image not found or type unknown

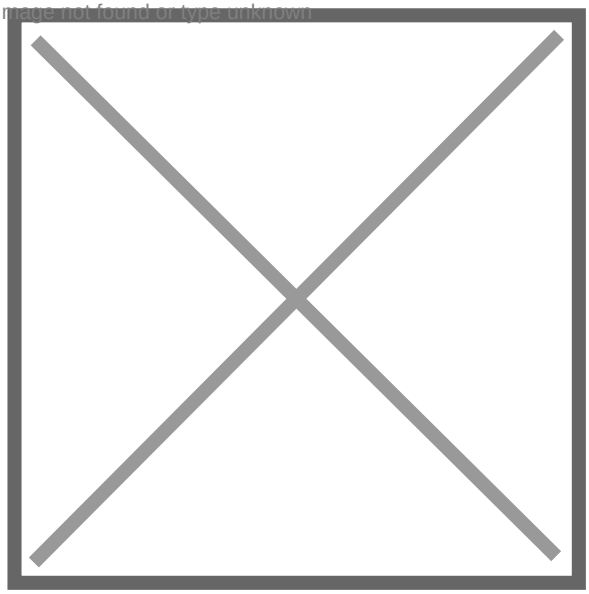

Désaccord sur le délai du préavis

Par **calypsos**, le **07/06/2009** à **21:34**

Bonjour,

Je vais essayer d'expliquer ma situation qui est assez ambigue. Je souhaite déménager de mon appartement loué vide, en regardant sur mon contrat, j'ai vu qu'il était noté que mon préavis pour quitter les lieux était de 1 mois. J'ai donc trouvé un logement dans le délai de ce préavis.
Après avoir trouvé ce logement, j'ai appelé mon propriétaire actuel pour le prévenir qu'il allait recevoir la lettre le prévenant de mon congé. Lui m'a répondu que pour un logement non meublé le préavis était de 3 mois.
Je lui ai dit que je n'étais pas d'accord que le contrat signé indiquait 1 mois de préavis. Mais en fait au moment où on a signé le contrat de location, il n'avait qu'un contrat intitulé "contrat pour logement meublé" et quand on l'a rempli et lu ensemble il m'a dit "Là c'est écrit que c'est pour un meublé mais il ne faut pas en tenir compte" et il n'a pas modifié le délai de préavis dans le contrat, ni ne m'a prévenu que ce délai était différent pour un meublé ou un non-meublé, et je n'étais pas au courant.

Donc ma question c'est : suis je dans mon droit de ne vouloir qu'un mois de préavis, puisqu'il le contrat a été signé comme ça, sans même le rectifié à l'oral?

Merci d'avance de m'éclairer, car je suis un peu perdue (je pense que mon propriétaire essaie de profiter du fait que je suis jeune et que je ne connais rien aux lois) et très stresser car si je dois faire un préavis de 3 mois, je devrais payer double loyer pendant 2 mois!!!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés